

91 B251

25 MAI 1993

932 065

" CONCEPTION CONSTRUCTION COMMERCIALISATION INFORMATIQUE "

" 3 C.I. "

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.106.000 Francs**

**Siège social : TORCY (77)
Z.I. Nord Bâtiment 6
Rue des Forgerons**

**R.C.S. MEAUX 91 B 251
SIRET 319 793 600 00051**

-ooOOOoo-

C E S S I O N D E P A R T S O C I A L E

Entre :

Monsieur Christian GUERIN

Et :

Monsieur Pierre GUERIN

" CONCEPTION CONSTRUCTION COMMERCIALISATION INFORMATIQUE "

" 3 C.I. "

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.106.000 Francs**

**Siège social : TORCY (77)
Z.I. Nord Bâtiment 6
Rue des Forgerons**

**R.C.S. MEAUX 91 B 251
SIRET 319 793 600 00051**

-oo000oo-

CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Christian GUERIN**
Directeur Technique,
né le 2 Mai 1957 à PARIS 15ème
de nationalité française
demeurant à SEVRES (92)
7, Allée des Acacias
Epoux commun en biens de Madame LEVRAY Florence.

" CEDANT ", d'une part,

Et

Monsieur Pierre GUERIN,
Retraité,
né le 31 Octobre 1931 à ST CLOUD (92)
de nationalité française,
Epoux commun en biens
de Madame Marie-Thérèse GEORGES,
demeurant à CHAVILLE (92)
12, rue du Gros Chêne

"CESSIONNAIRE", d'autre part,

DUPLICATA

RECETTE PRINCIPALE
DES IMPRIMERIES DE SEVRES
3, avenue de l'Europe
92311 SEVRES CEDEX
Téléphone : 534.75.02
C.C.P.I. Paris 9026-95 W

RECEPTE POUR TOUTE ET ENREGISTRÉE A LA RECETTE
DE SEVRES LE 25 MAI 1993

14x5 [DU 70 TITRE 85x60x... 510 F
REQU [DU 70 TITRE 85x60x... 510 F

LE RECEVEUR MUNICIPAL R.I.

Mlle PREVOT Isabelle
Agent des Impôts

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

16/05/93

FACE ANNULÉE
ARTICLE 909-C.G.I.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

La Société à Responsabilité Limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet :

" La conception, la réalisation, la commercialisation de
 " matériel électronique et mécanique, de logiciel, le traite-
 " ment informatique pour la gestion d'entreprise, et, généra-
 " lement toutes opérations financières, commerciales,
 " industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant
 " directement ou indirectement à l'objet social ou à tous
 " objets similaires ou connexes.

Celle-ci, a été constituée par acte SSP, à PARIS, en date du 12 Juin 1980, enregistré à NOISY LE SEC-OUEST, le 12 Juin 1980, bordereau 145 numéro 2.

La constitution a été publiée dans le journal " LA GAZETTE DU PALAIS ", du 28 Août 1980, et l'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise, le 29 Août 1980.

La durée de la Société a été fixée à Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation.

Son siège social, par suite de divers transferts se trouve fixé à TORCY (77) - Z.I. Nord Bâtiment 6 - Rue des Forgerons.

Le gérant actuel est Monsieur Louis SAVIO.

Cette Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro B 319 793 600 (91 B 251).

-oo000oo-

Aux termes de l'Article 14 des statuts, il a notamment été stipulé :

" Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
 "
 " Elles ne peuvent être cédées au conjoint, à un ascendant, à
 " un descendant ou à des personnes étrangères à la société
 " qu'avec le consentement de la majorité en nombre des
 " associés, représentant au moins les trois-quarts du capital
 " social, et dans les conditions prévues par l'article 45 de
 " la Loi du 24 Juillet 1966.

.../...

FACE ANNULÉE
ARTICLE 905-C.G.I.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le Cédant possède, dans cette société, Deux Cent Quatre Vingt Sept (287) parts de MILLE FRANCS (1.000 Frs) chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de ses apports et augmentations de capital réalisées dans la Société.

CESSION

Par ces présentes, Monsieur Christian GUERIN cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Pierre GUERIN qui accepte Une (1) part sociale numérotée 791 de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de TROIS CENT QUATRE VINGTS FRANCS (380 Frs), lequel est réglé comptant ce jour, ainsi que Monsieur Christian GUERIN le reconnaît et en consent bonne et valable quittance ;

DONT QUITTANCE

PROPRIETE - JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

Ladite cession sera notifiée à la Société, conformément à l'article 20 modifié de la Loi du 24 juillet 1966.

Handwritten signature

FACE ANNULÉE
ARTICLE 905-C.G.I.

AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Louis SAVIO, gérant
- Monsieur Didier FOURNEAU,
- Monsieur Lucien GROSSE

agissant en qualité de coassociés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales, consécutivement à la présente cession, sont réparties comme suit, savoir :

- Monsieur Louis SAVIO,
à concurrence de Deux Cent Quatre Vingt
Sept Parts, ci 287 parts
numérotées de 1 à 287 ;
- Madame Josefa FOURNEAU,
à concurrence de Cent Soixante et Un Parts, ci . 161 parts
numérotées de 288 à 448 ;
- Mademoiselle Roxane GROSS,
à concurrence de Cent Cinq Parts, ci 105 parts
numérotées de 449 à 504 et de 792 à 840 ;
- Monsieur Christian GUERIN,
à concurrence de Deux Cent Quatre Vingt
Six Parts, ci 286 parts
numérotées de 505 à 790 ;
- Monsieur Pierre GUERIN,
à concurrence de Une Part, ci 1 part
numérotée 791 ;
- Monsieur Lucien GROSS,
à concurrence de Cent Soixante et Un Parts, ci . 161 parts
numérotées de 841 à 1.001 ;
- Monsieur Didier FOURNEAU,
à concurrence de Cent Cinq Parts, ci 105 parts
numérotées de 1.002 à 1.106.

Soit le total des parts composant le capital
social, MILLE CENT SIX PARTS, CI 1.106 parts
=====

-oo000oo-

[Signature]

.../...

FACE ANNULÉE
ARTICLE 905-C.G.I.

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

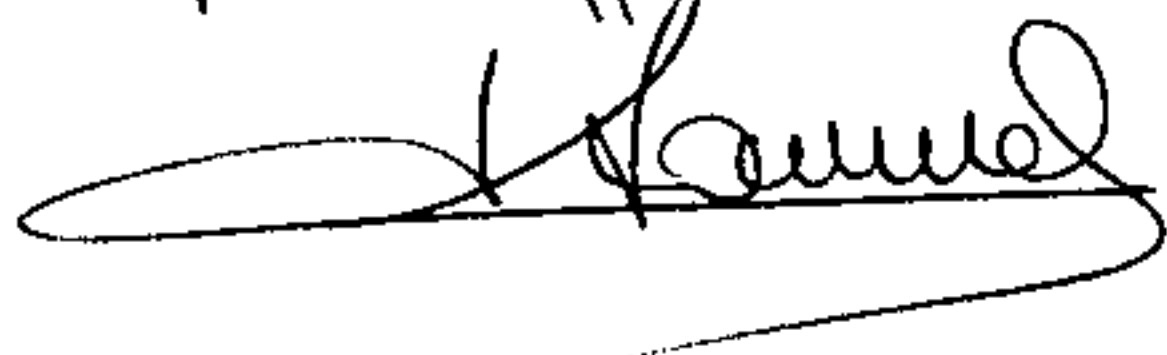
Pour l'Enregistrement, il est précisé que la part cédée ne confère pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait à TORCY,
Le 9th Mai 1993,
En Six originaux

Dont - un pour le Cédant,
- un pour le Cessionnaire,
- un pour l'enregistrement,
- deux pour le Greffe,
- un pour la Société.

Louis SAVIO

lu et approuvé



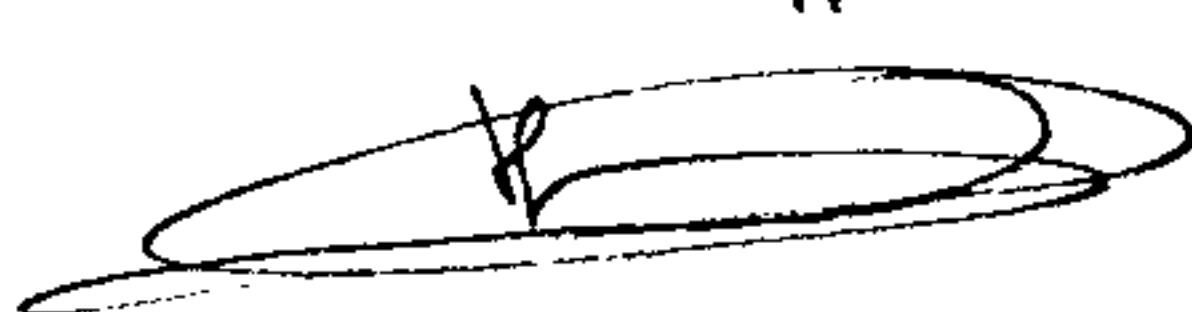
Didier FOURNEAU

lu et approuvé



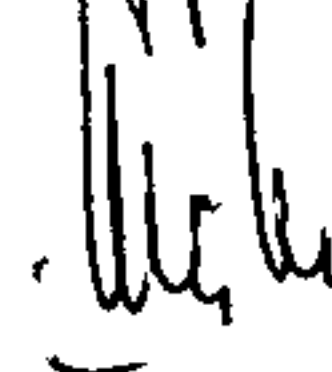
Christian GUERIN

Lu et Approuvé



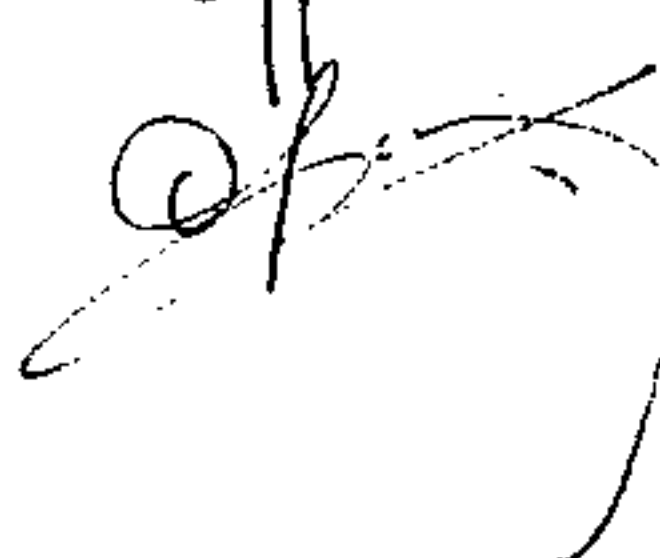
Lucien GROSS

lu et Approuvé



Pierre GUERIN

lu et approuvé



FACE ANNULÉE
ARTICLE 905-C.G.I.